

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2008, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre 15 ou plus aux Pays-Bas, aux États-Unis et Canada ou en Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique et Espagne. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

Après des évolutions relativement contrastées durant les années 1980 et 1990, la tendance actuelle est plutôt à la stabilité. À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collèges, les seconds cycles

voyaient leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée 2009, la taille moyenne des classes se situe en-deçà de 28 élèves en second cycle général et technologique, et de 19 élèves en second cycle professionnel (graphique 01).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (tableau 02).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2009, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où plus de 15 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (graphique 03).

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes.

Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.
E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

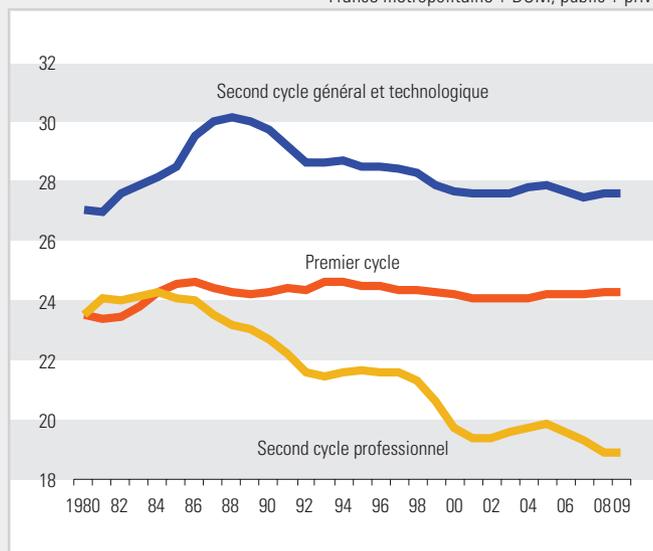
où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : « scolarité » (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2009)

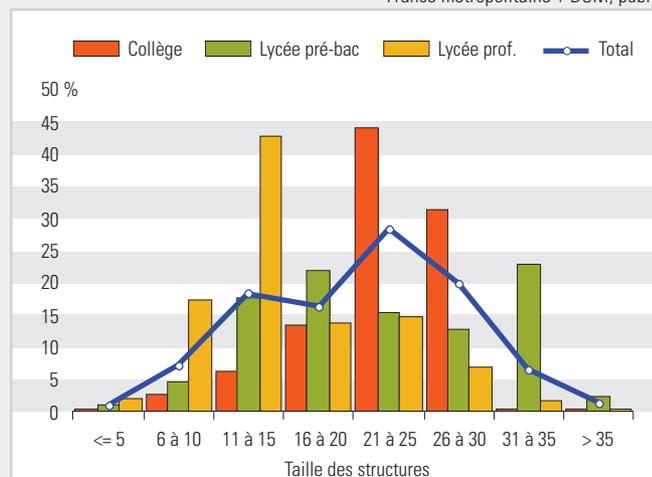
France métropolitaine + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2009)

France métropolitaine + DOM, public



Lecture : 42,9 % des heures en L.P. sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves.

Source : MEN-DEPP, bases relais – Rentrée 2009

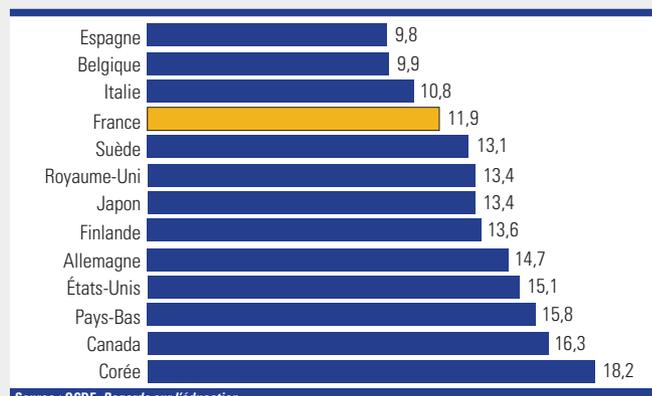
02 Taille des structures par type de formation rentrée 2009

France métropolitaine + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,1	23,0	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,2	12,6	30,8	0,1	24,2
Lycée professionnel	19,0	15,8	19,6	0,4	47,6
Lycée pré-bac	28,4	22,8	6,1	2,4	49,9
CPGE	36,0	28,0	8,3	33,7	47,0
STS	22,5	18,4	13,0	1,6	43,2
Total	23,9	21,1	8,5	1,4	33,5

Source : MEN-DEPP, scolarité et bases relais

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation